

**COMPTE RENDU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du lundi 06 juin 2016**

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance publique, le lundi six juin deux mil seize à vingt heures trente minutes, dans la salle « Les Cornouillers », sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ARMAND, Maire.

**Présents** : ARMAND Jean- Claude, BEZIAT Patrick, BIANCHERI Karine, BOUQUET Philippe, BOURGEOIS Maëva, CLOT Janine, DE MONTFUMAT David, HOULLIER Frédérique, MATILLA Bernadette, PIOMBO Georges, SAVIGNAC François

**Absents** : LATTUCA Pierre

**Pouvoirs** : GRUVEL Yves à ARMAND Jean- Claude, POIRIER Isabelle à DE MONTFUMAT David

**Secrétaire** : HOULLIER Frédérique

Monsieur Le Maire procède à l'appel des Membres du Conseil Municipal ; le quorum étant atteint, il déclare la séance ouverte.

Monsieur Le Maire propose la désignation de Madame HOULLIER Frédérique pour assurer le secrétariat de la séance ; la proposition est acceptée, à l'unanimité, par le Conseil Municipal.

Monsieur Le Maire donne lecture de l'Ordre du Jour :

**ORDRE DU JOUR**

- 1) Approbation du compte rendu de la séance du 02 mai 2016
- 2) Autorisation à Monsieur le Maire de signer une convention d'entente intercommunale pour l'acquisition et la gestion en commun de matériel nécessaire à l'entretien du patrimoine communal

Monsieur le Maire passe au premier point de l'ordre du jour :

**1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 02 MAI 2016**

Ce compte rendu est accepté à l'unanimité

**2) AUTORISATION À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION D'ENTENTE INTERCOMMUNALE POUR L'ACQUISITION ET LA GESTION EN COMMUN DE MATÉRIEL NÉCESSAIRE À L'ENTRETIEN DU PATRIMOINE COMMUNAL EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 5221-1 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS LOCALES**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que dans l'intérêt communal il serait souhaitable d'acquérir du matériel en commun avec une commune voisine.

Il donne lecture d'un projet de convention d'entente intercommunale pour l'acquisition et la gestion en commun de matériel nécessaire à l'entretien du patrimoine communal en application de l'article L 5221-1 du Code général des collectivités locales.

Le Conseil Municipal,

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

Et, à l'unanimité des membres présents,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'entente intercommunale pour l'acquisition et la gestion en commun de matériel nécessaire à l'entretien du patrimoine communal en application de l'article L 5221-1 du Code général des collectivités locales ci-jointe. Sont désignés comme membres de l'entente : Messieurs Patrick BÉZIAT et David De Montfumat et Madame Maëva BOURGEOIS.

La séance est levée à 21 heures 10

Jean-Claude ARMAND

Patrick BEZIAT

Karine BIANCHERI

Philippe BOUQUET

Maëva BOURGEOIS

Janine CLOT

David de MONTFUMAT

~~Yves GRUVEL~~  
(Jean-Claude ARMAND)

Frédérique HOULLIER

Olivier LABADIE

~~Pierre LATTUCA~~

Bernadette MATILLA

Georges PIOMBO

~~Isabelle POIRIER~~  
(David de MONTFUMAT)

François SAVIGNAC